



**DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES RISQUES  
MAJEURS**

---

*S'informer pour mieux se protéger !*

**DICRIM**



## LES RISQUES MAJEURS À SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle ou technologique, qui pourrait avoir de graves conséquences sur les hommes, les bâtiments et l'environnement. Les grandes familles de risques majeurs sont :

- **Les risques naturels** : inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, avalanche, éruption volcanique ;
- **Les risques technologiques** : risques industriels ou nucléaires, rupture de barrage, transport de matières dangereuses.

# Le SOMMAIRE

## LES CRUES TORRENTIELLES ET L'INONDATION PAR L'ISÈRE



p 3

## LES FEUX DE FORÊT



p 5

## LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



p 7

## LES CHUTES DE BLOCS



p 8

## LES SÉISMES



p 10

## LES ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES



p 11

## LA RUPTURE DE GRAND BARRAGE



p 12

## LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



p 14

## LE RISQUE NUCLÉAIRE



p 15

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde, régulièrement mis à jour. Ce plan recense les moyens publics et privés disponibles à Saint-Martin-le-Vinoux (moyens humains, matériels, lieux d'hébergement). Il repose sur une organisation qui répartit les rôles dévolus à chaque élu et agent municipal pour assurer la protection des habitants.

Ce plan prévoit les mesures à mettre en œuvre pour relayer une alerte auprès de la population, pour assurer sa sécurité, en mettant en place des périmètres de sécurité par exemple, pour organiser une évacuation, pour assurer un hébergement d'urgence, pour garantir le ravitaillement pendant les crises.



# *Les crues* **TORRENTIELLES**

Les crues torrentielles et les inondations en pied de versant dues aux ruissellements sont caractérisées par une montée brusque du niveau des eaux et par du transport de matériaux solides.

À Saint-Martin-le-Vinoux, le risque de crue torrentielle provient principalement des ruisseaux du Souchet et des Acacias.



Des travaux de protection ont été réalisés par la ville dans le secteur des Chrysalides et sur toute la longueur du Souchet (850 000 €): un canal latéral de déviation permet de dévier l'excédent de crue du Souchet avant débordement.

## *Les consignes spécifiques*

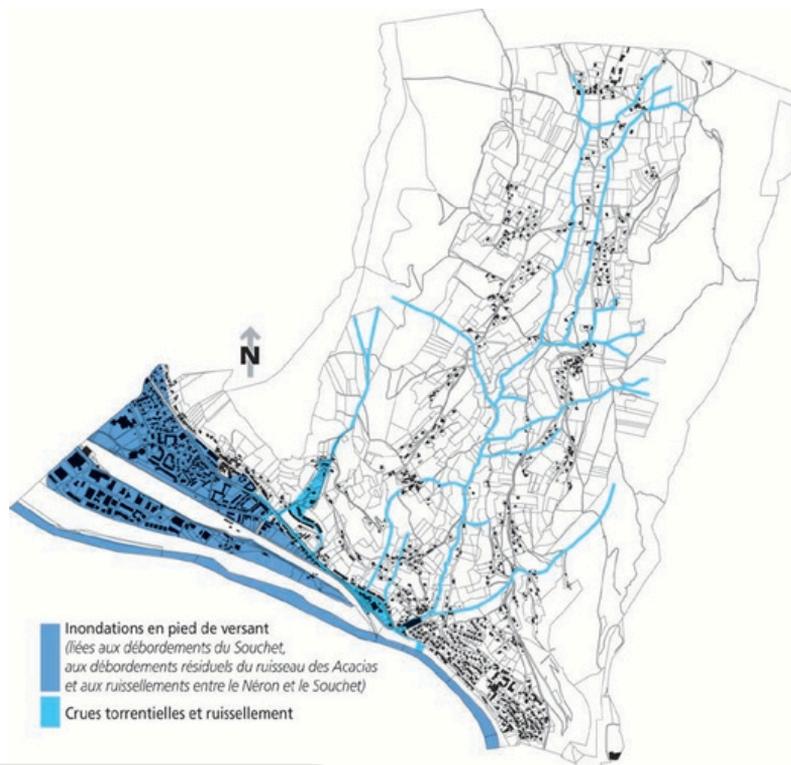
**À l'intérieur** d'une habitation, montez à l'étage.

**À l'extérieur**, gagnez les hauteurs et ne vous approchez pas du cours d'eau.

# *L'inondation de plaine* **PAR L'ISÈRE**

Une inondation de plaine, contrairement aux crues torrentielles, est une inondation lente et sans transport de matériaux solides.

La Zone d'Activités peut être concernée par ce phénomène. Les débordements de l'Isère sont anticipés par le service d'annonce des crues de la Direction Départementale des Territoires qui assure une surveillance sur l'ensemble du cours d'eau.



Vous pouvez retrouver les données en temps réel sur les hauteurs d'eau de l'Isère sur le site Internet : <http://www.vigicrues.gouv.fr>



## *Les consignes spécifiques*

**Dès l'alerte, fermez portes et fenêtres et surélevez les objets sensibles à l'eau. Coupez le gaz et l'électricité.**

**À l'intérieur** d'une habitation, montez à l'étage.

**À l'extérieur**, gagnez les hauteurs et ne vous approchez pas du cours d'eau.

**Évitez les déplacements en voiture.**

# *Les feux* **DE FORÊT**

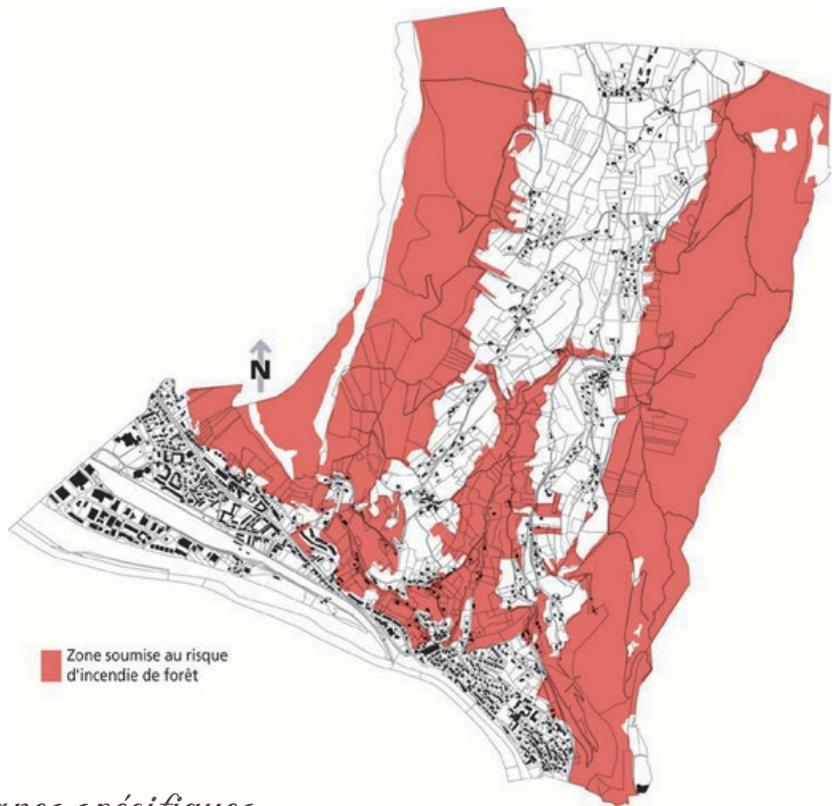


L'incendie du Néron en 2003 a rappelé à tous les habitants l'existence du risque sur la commune.

Trois facteurs conditionnent le déclenchement d'un incendie de forêt :

- **Une source de chaleur** (flamme, étincelle) : la malveillance, les accidents, l'imprudence, la foudre
- **De l'oxygène** : le vent active la combustion
- **Un combustible** (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (tel qu'une sécheresse) qu'à l'essence forestière elle-même

En août 2003, toutes les conditions étaient réunies pour favoriser le déclenchement et la progression du feu sur le Néron. La foudre fut à l'origine de plusieurs départs de feux, par la suite alimentés par le vent. Durant cinq semaines, les nombreux pompiers mobilisés, ainsi que les hélicoptères bombardiers, ont lutté contre cet incendie qui aura finalement ravagé plusieurs hectares de végétations et menacé des habitations.



## *Les consignes spécifiques*

### **Si vous êtes témoin d'un départ de feu :**

- Informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible
- Attaquer le feu, si possible

### **Chez-soi : Fermez fenêtres, volets et portes :**

- Calfeutrez et arrosez les ouvertures et aérations
- Fermez les bouteilles de gaz
- Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers

### **Dans la nature :**

- S'éloigner dos au vent
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- Rechercher un écran (rocher, mur, bâtiment le plus proche etc.)
- Ne pas sortir de sa voiture

Ce risque est présent sur l'ensemble des massifs forestiers de la commune. Chaque habitant est responsable de la prévention des incendies de forêt. En effet, **la loi impose le débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour des habitations et de 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès.** D'autre part, **la mise à feu individuel et l'écobuage sont interdits par arrêté préfectoral.**

Site de la  
préfecture  
pour le  
zonage :



Guide  
réglementaire :

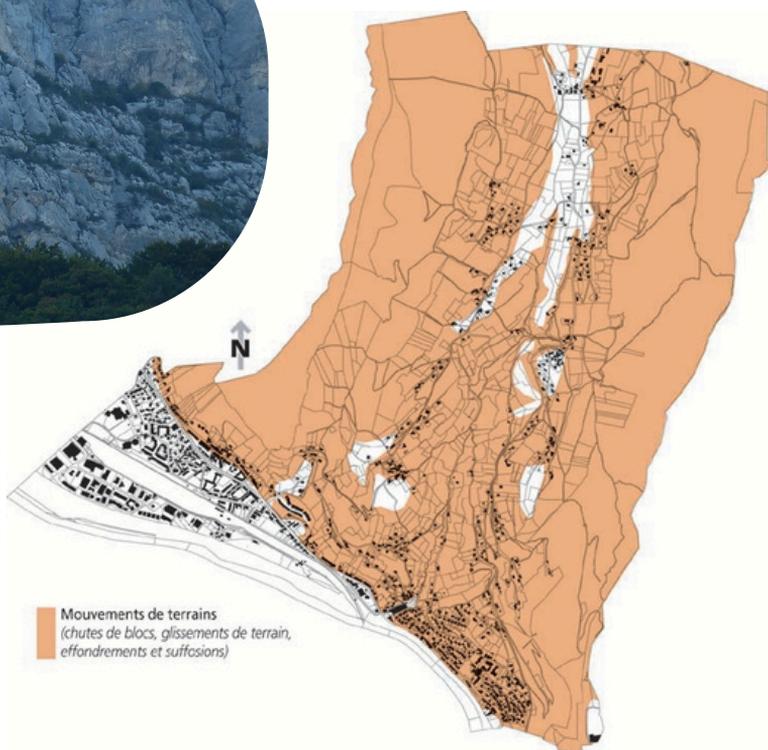




# Les mouvements DE TERRAIN

Les mouvements de terrain désignent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dus à l'Homme. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

La topographie de la commune la rend particulièrement sensible aux risques de chutes de pierres ou de blocs, ainsi qu'aux glissements de terrain et aux effondrements. Ce fut le cas de l'effondrement dans la carrière souterraine des Combes, au Mas Caché le 10 janvier 2011, qui a condamné plusieurs maisons définitivement.



➔ Les **consignes spécifiques** sont les même que pour **les chutes de blocs** en p 9.



# *Les chutes* **DE BLOCS**

Les chutes de blocs sont des évènements brutaux et imprévisibles, provenant de l'évolution mécanique des escarpements rocheux altérés ou fracturés. Les éléments décrochés peuvent aller de quelques décimètres cubes à plusieurs mètres cubes. Les blocs isolés rebondissent ou roulent, tandis que dans le cas d'un éboulement en masse, les matériaux s'écroulent à grande vitesse sur une grande distance. D'autres facteurs rentrent en jeu, principalement l'eau et la végétation. L'alternance pluie, gel et sécheresse et les incendies sont des facteurs aggravants.

Un secteur est particulièrement menacé par le risque de chutes de blocs : il s'agit du hameau de Ripaillère. A l'été 2003, le secteur a été touché par le violent incendie du Néron, qui a fragilisé la roche.

Entre 2005 et 2006, la Ville a ainsi commandé la construction d'un merlon (levée de terre et d'enrochement) afin de retenir les blocs qui pourraient chuter et éviter qu'ils n'atteignent les maisons (coût : 1 500 000 €). Une surveillance par capteurs a été mise en place pour reconnaître les contours précis et le détail de la cinématique de la zone en mouvement.

En août 2011, la fragilité du Néron est avérée : environ 4 000 tonnes de roches se décrochent naturellement : le merlon retient les blocs et prouve son efficacité. Les habitants de Ripaillère ont été évacués la veille sur injonction du maire.



Des études de faisabilité recommandent ensuite des installations supplémentaires. C'est le cas fin 2011 avec la mise en place d'un système d'alerte composé de deux sirènes relayées par des alarmes en temps réel, en cas de dépassement des seuils prédéfinis. Des filets de protection de 60 mètres de long et de 5 mètres de haut viendront ensuite compléter le dispositif. De classe 9, ils sont les plus résistants du marché (coût : plus de 300 000 euros).

Début décembre 2011 et durant une semaine, afin d'expurger les roches restantes, la Ville fait procéder au forage des rochers du Néron pour préparation du dynamitage. 15 trous de 8 mètres de profondeur sont ainsi créés. Le dynamitage permettra de créer des blocs de 10m<sup>3</sup> maximum qui seront retenus par le filet avant de tomber sur les habitations. Les habitants sont évacués sur toute la semaine.

Le dynamitage final a eu lieu le 13 décembre 2011. 6000 à 7000 tonnes de rochers tombent du Néron. Les habitants du hameau sont de nouveau évacués durant 3 jours, afin de permettre la purge totale de la falaise et les vérifications. Après les inspections nécessaires, les habitants ont pu regagner leur maison.

Aujourd'hui, la menace est écartée. Néanmoins, des vérifications régulières sont menées, afin de prévenir de nouvelles chutes.

*D'autres secteurs de Saint-Martin-le-Vinoux, en pied de Néron et du Rachais, font l'objet de protections (La Saucisse, l'Ermitage...).*



### *Les consignes spécifiques*

**À l'intérieur** d'une habitation, protégez-vous sous un meuble solide.

**À l'extérieur :**

- Fuyez perpendiculairement par rapport à l'avancée des blocs. Dans l'urgence, protégez-vous derrière un rocher ou un arbre
- Eloignez-vous des bâtiments et n'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ne revenez pas sur vos pas



# Les SÉISMES

La commune est classée en zone sismique 4, c'est-à-dire à risque faible, d'après le zonage sismique réglementaire classé en 5 zones.

Les séismes ne sont pas prévisibles, mais il est possible d'en diminuer les effets sur les constructions, par l'adoption des règles parasismiques (EUROCODE 8) de la seule responsabilité des maîtres d'ouvrages.



## Les consignes spécifiques

### **Pendant**

- À l'intérieur d'une habitation, mettez-vous près d'un mur porteur ou protégez-vous sous un meuble solide
- En extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des fils électriques
- En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Evacuez le bâtiment

### **Après**

- Coupez l'électricité et le gaz de votre habitation
- Sortez du bâtiment dans lequel vous vous trouvez pendant les secousses
- Éloignez-vous des zones construites et des lignes électriques
- Ne réintégrez un bâtiment que s'il a été contrôlé

**Attention, des répliques peuvent se produire, la fin de la première secousse ne signifie pas la fin du séisme.**



# Les aléas MÉTÉOROLOGIQUES

Les phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les chutes de neige exceptionnelles ou les canicules peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement. La commune de Saint-Martin-Le-Vinoux est concernée par ces risques comme l'ensemble du territoire national.

Comment connaître le niveau de risque ?

Météo France diffuse tous les jours, à 6h et à 16h, une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Elle est consultable sur le site Internet de Météo France : <http://www.meteofrance.com>.

Cette carte de vigilance détermine quatre niveaux de risque, quel que soit le phénomène concerné :

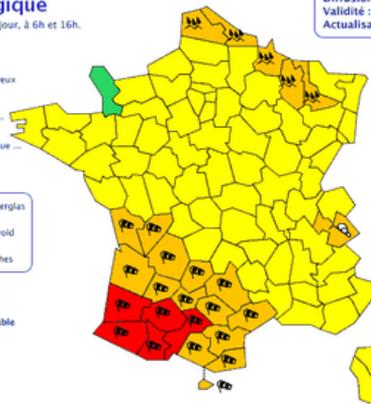
## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le vendredi 23 janvier 2009 à 20h23  
Validité : jusqu'au samedi 24 janvier 2009 à 16h00  
Actualisation : du vendredi 23 janvier 2009 à 20h23

Consultez le **bulletin national**

Tempête exceptionnelle sur le sud du pays samedi. Très fort risque d'avalanche sur la Savoie. Fortes crues dans une douzaine de départements.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Vent/Rouge - Restez chez vous et évitez toute activité extérieure - Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. - Prenez les précautions qui s'imposent et n'intervenez pas sur les toitures.  
Vent/Orange - Limitez vos déplacements. - Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets - Rangez les objets exposés au vent. Crues: Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement. Evitez les abords des cours d'eau. - Renseignez-vous sur les conditions de circulation. Avalanches: Conformez-vous aux instructions et consignes de sécurité en montagne

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-Fran

## ➔ Les consignes spécifiques

### Tempête

- Abritez-vous dans un bâtiment et fermez les portes, les fenêtres et les volets
- Si vous devez absolument vous déplacer, soyez vigilants aux chutes d'objets
- Rangez les objets susceptibles de s'envoler
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

### Canicule

- Fermez les volets la journée pour garder la fraîcheur et aérez le soir ou tôt le matin, quand il fait plus frais, pour renouveler l'air
- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment, même sans soif (1 verre d'eau par heure)
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes



# *Les ruptures*

# DE GRAND BARRAGE

La construction et l'exploitation des barrages est très réglementée.

Ce risque de rupture est extrêmement rare, il est important de s'y préparer et de connaître les consignes de sécurité à adopter en cas de rupture.

Saint-Martin-Le-Vinoux est concernée par sept barrages implantés en Isère et en Savoie.

## **NOTRE DAME DE COMMIERS**

Temps d'arrivée de la vague : 3h11

---

## **MONTEYNARD**

Temps d'arrivée de la vague : 1h09

---

## **SAUTET**

Temps d'arrivée de la vague : 2h18

---

## **CHAMBON**

Temps d'arrivée de la vague : 3h51

---

## **GRAND MAISON**

Temps d'arrivée de la vague : 3h09

---

## **ROSELEND**

Temps d'arrivée de la vague : 7h40

---

## **TIGNES**

Temps d'arrivée de la vague : 10h05

---

Si un barrage venait à rompre, une vague de submersion inonderait la commune avec une amplitude et une durée d'arrivée variables.



Une rupture de barrage n'est pas instantanée. Elle est toujours précédée de signes avant-coureurs annonciateurs de la catastrophe. La surveillance permanente des barrages permettrait donc de détecter et d'alerter les autorités du risque de rupture.



### *Les consignes spécifiques*

**Réfugiez-vous dans les étages des immeubles (sans utiliser les ascenseurs) ou de préférence sur les hauteurs proches.**

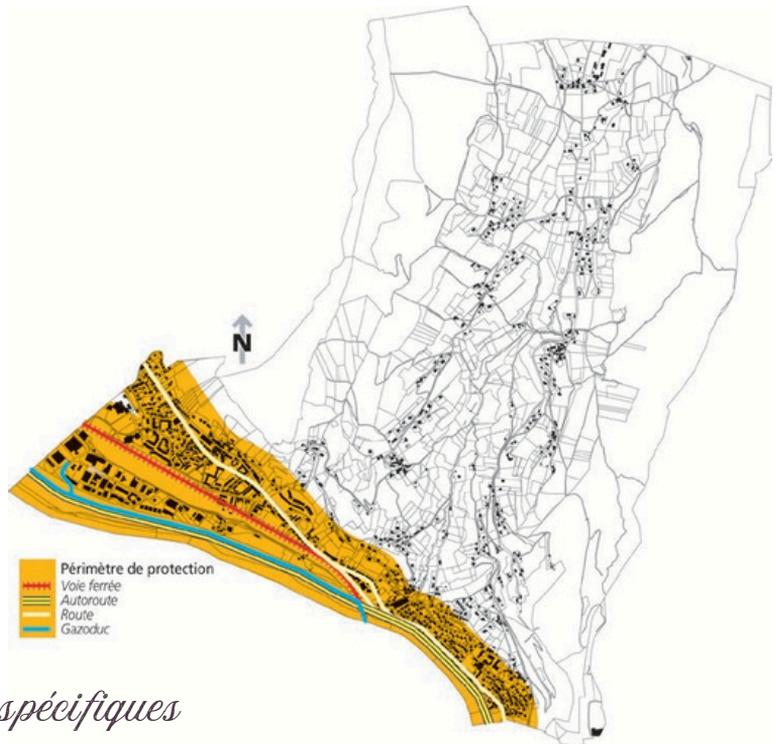


# Le transport DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de marchandises dangereuses est indissociable de l'activité humaine : carburant, peinture, engrais, gaz, etc. Ces produits peuvent être dangereux pour la population et l'environnement s'ils sont explosifs, inflammables, toxiques, radioactifs ou corrosifs.

A Saint-Martin-Le-Vinoux, les matières dangereuses sont transportées par trois modes :

- **Voie ferrée** : la commune comprend la gare de triage de l'agglomération et est traversée par deux voies ferrées, utilisées pour l'approvisionnement des industries situées au sud de l'agglomération grenobloise. Les produits principaux transportés sont : le chlore, le chlorure de méthyle, le chlorure de vinyle, etc.
- **Route** : la RD 1075, la RD 104 et la RN 481 sont en effet des axes de transit et de desserte, sur lesquels sont transportées des matières dangereuses telles que l'essence, le gazole, le gaz (butane, propane), les produits chimiques
- **Canalisations** : deux canalisations GDF transportant du gaz naturel haute pression traversent la commune



## ➔ Les consignes spécifiques

- **Eloignez-vous du lieu de l'accident** selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques
- **Confiniez-vous** si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment ou d'une habitation (bouchez les ouvertures et aérations)
- **Prévenez les sapeurs-pompiers** et indiquez leur si possible le type de produit concerné (voir les plaques apposées sur le côté ou à l'arrière du véhicule)

# Le risque NUCLÉAIRE



L'Institut Laue Langevin est une installation nucléaire située sur le polygone scientifique à Grenoble. En cas d'accident grave, l'installation peut présenter des risques potentiels de contamination de l'environnement par les éléments radioactifs et d'irradiation des personnes. La zone enveloppe du risque de 500 mètres autour du site touche une petite partie de la commune : seule une portion de quelques mètres de la piste cyclable en bordure de l'Isère est comprise dans ce périmètre. Si besoin, le préfet met en place un plan particulier d'intervention, qui organise les secours.

## Contamination et irradiation internes :

Un rejet accidentel d'éléments radioactifs provoque une *contamination* de l'air et de l'environnement (dépôt de particules sur le sol, les végétaux, dans l'eau des cours d'eau, des lacs et des nappes phréatiques). Si l'homme inhale des éléments radioactifs ou ingère des aliments contaminés, il y a *contamination interne* de l'organisme. Les rayonnements émis par ces produits irradient ensuite de l'intérieur les organes sur lesquels ils se sont temporairement fixé : il y a irradiation interne.

## ➔ Les consignes spécifiques

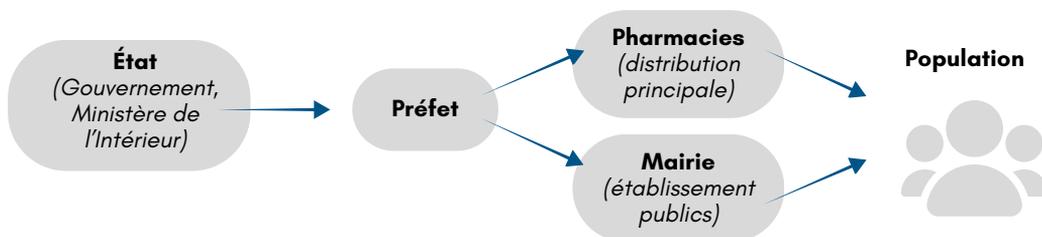
### Pendant

La première consigne est le confinement ; l'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités.

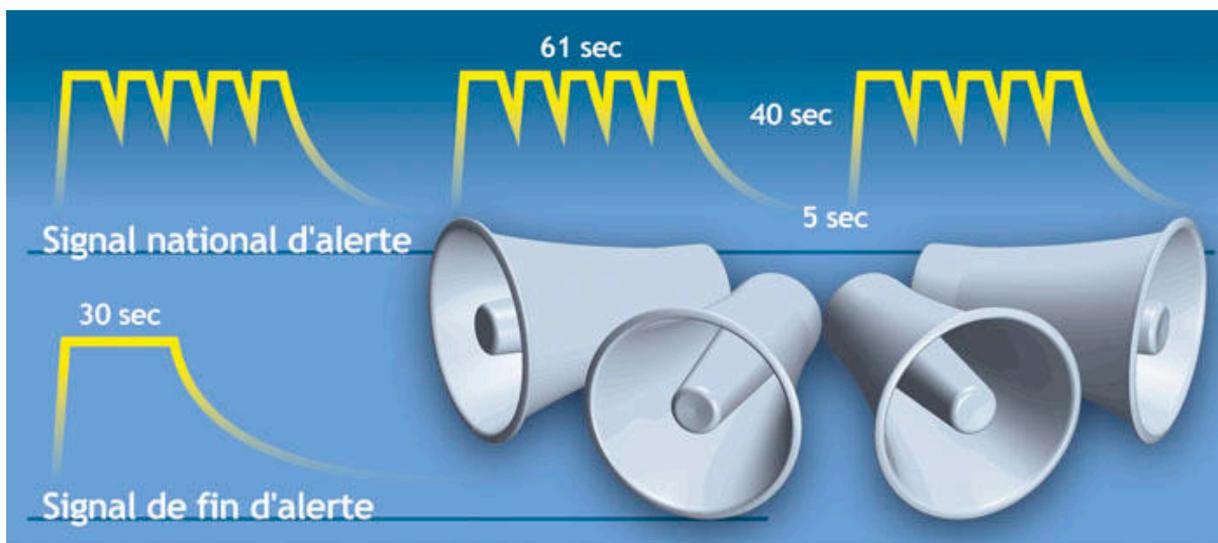
### Après

- Si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de faire pénétrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements)
- En matière de consommation, éviter les produits frais (fruits, légumes...)
- Dans le cas, peu probable, d'irradiation : suivre les consignes des autorités et toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner.
- Dans le cas de contamination : suivre les consignes spécifiques

## Chaîne de distribution d'iode en cas d'accident nucléaire :



# L'alerte



En cas d'événement majeur, la population sera avertie par la police au moyen d'un véhicule équipé de haut-parleurs.

Le signal national d'alerte peut également être émis en cas de situation d'urgence. Il ne renseigne pas sur la nature du danger.



À écouter sur le site :



*À retenir*

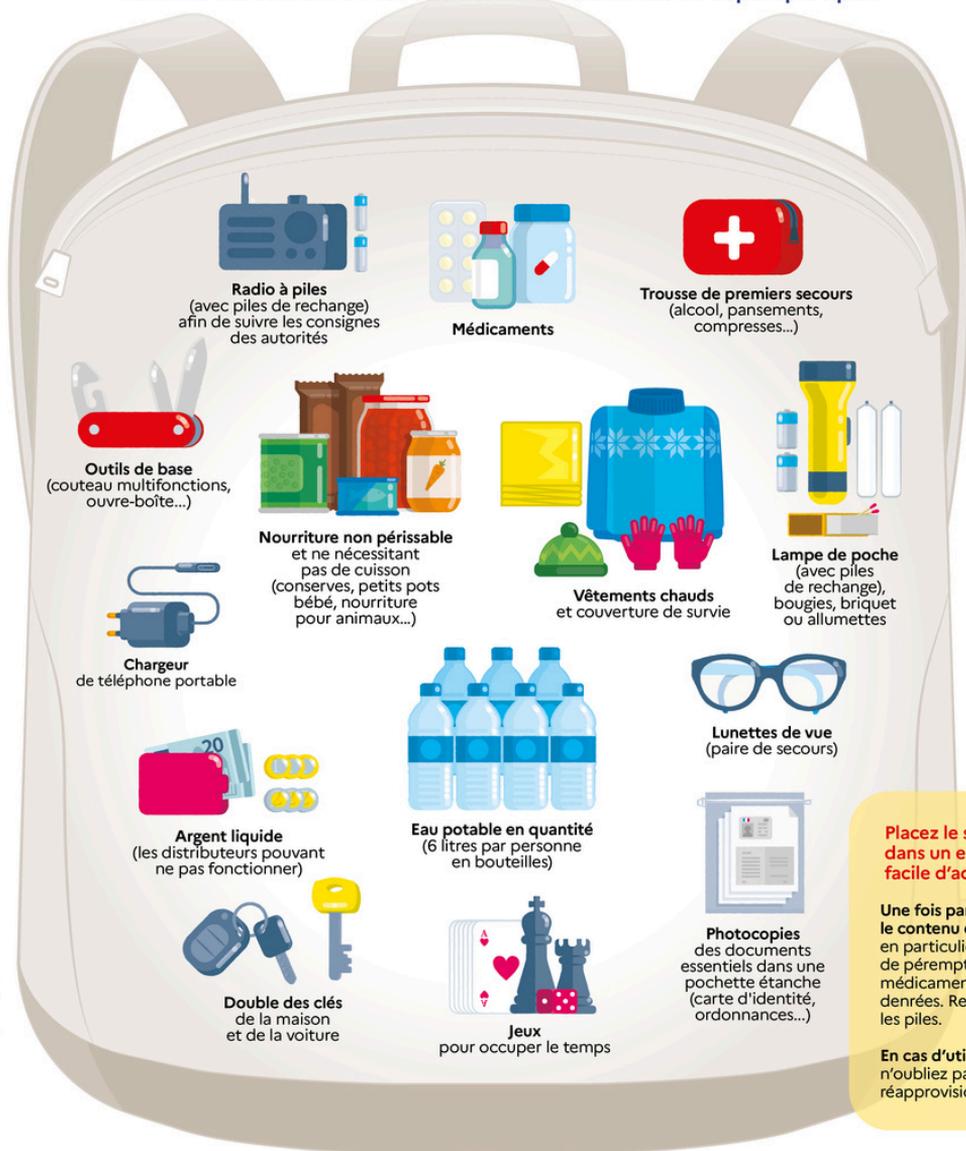
# LES PRINCIPALES CONSIGNES

Inondation										
Mouvement de terrain										
Feu de forêt										
Séisme										
Tempête										
Avalanche										
Risque industriel										
Risque nucléaire										
Transport de Matières Dangereuses										
Rupture de Barrage										

# Votre KIT D'URGENCE



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.**

**En cas d'utilisation,  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !**

# Les consignes GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

---



## AVANT

Informez-vous sur les risques qui vous menacent afin de savoir vous en protéger.

Préparez un « kit » comprenant une radio avec des piles, une lampe de poche, des vêtements chauds et une couverture.



## AU MOMENT DE L'ALERTE

Coupez les réseaux (électricité, gaz, eau et téléphone).

Mettez-vous à l'abri (ou évacuez si les autorités le demandent).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux, ils sont en sécurité.

Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



## PENDANT

Ecoutez la radio : France Bleu Isère (102.8 MHz ou 98.2 MHz), ou France Info (105,1 ou 103,4 MHz)

Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Ne fumez pas.



## APRÈS

En cas de confinement, attendez l'autorisation des autorités pour sortir.

En cas d'évacuation, ne réintégrez pas les bâtiments sans autorisation, et ne rebranchez pas les réseaux.

Prévenez les autorités de tout danger observé.

**112**

**APPEL D'URGENCE EUROPÉEN**

**18**

**POMPIERS**

**15**

**SAMU**

**17**

**POLICE**

**114**

**SECOURS AUX  
PERSONNES  
MALENTENDANTES**